

**REUNION
du 13 mars 2025**

Compte-rendu

Membres présents :

Membres publics :

- Communauté de communes du Rouillacais : Christian VIGNAUD (titulaire) ✓, Bernard SALAMAND (suppléant)
- Grand Cognac : Jérôme SOURISSEAU (titulaire) ✓, Philippe GESSE (suppléant)
- Grand Cognac : Nicole ROY (titulaire) ✓,
- Grand Cognac : Dominique BREUIL (titulaire) ✓,
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Séverine CAILLÉ ✓

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 5

Membres privés :

- Antenne Nature Loisirs Patrimoine : François POURCHER (suppléant) ✓
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac : Xavier PARLANT (suppléant) ✓
- Centre International Des Spiritueux : Quitterie FOURQUET (suppléant) ✓
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Charente : Jean-François BARNY (titulaire) ✓
- Institut François Mitterrand : Benjamin CLEMENT (titulaire) ✓
- La fête du cognac : Valentine BOULINAUD (titulaire) ✓
- League des Entrepreneurs du Rouillacais : Thierry ROCHE (titulaire) ✓

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Autres invités et référents techniques présents :

- Commune de Châteauneuf-sur-Charente : Marie-Hélène AUBINEAU, Aurélie MALIVERT
- Commune de Châteaubernard : Catherine CONTE, Pierre-Yves BRIAND
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Saber LAÏCHE, Sabine NOËL, Josselin PATRON
- Région Nouvelle-Aquitaine : Sylvie BROSSARD

La séance débute à 16 h 00.

Vérification du quorum

Sur les 30 membres que compte le GAL, 12 membres prennent part au vote. 7 de ces membres sont membres du collège privé du GAL.

Le principe de double quorum est donc respecté.

Séverine CAILLÉ, la Présidente du GAL, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du précédent GAL
2. Vote des projets à sélectionner
3. Etude des projets en opportunité

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT GAL

➡ Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité de sélection

2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU GAL

Depuis la dernière réunion du GAL, une structure a signalé un changement parmi ses représentants :

Collège Public	Collège Privé	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente	
	Titulaire : Sandrine FIZZALA → Bruno ALLAFORT	Suppléant : Damien MARTINEAU

3. VOTE DES PROJETS A SELECTIONNER

Un seul dossier a reçu un avis favorable du service instructeur et peut être présentés aujourd'hui en sélection :

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Coût total éligible	Montant UE	Note attribuée par le GAL	Avis du GAL
8	Animation du GAL Ouest Charente 2024	PETR Ouest Charente - Pays Du Cognac	14 686,36 €	8 892,24 €	Non soumis à notation	Favorable à l'unanimité
TOTAL				8 892,24 €		

Un membre du GAL s'interroge sur l'année du dossier sélectionnée.

Réponse : le dossier "animation" est généralement complet au début de l'année suivante et il n'est pas présenté en opportunité au préalable car il n'est pas soumis à notation.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

4. ÉTUDE DES DOSSIERS EN OPPORTUNITÉ (GRILLES DE SÉLECTION EN ANNEXE)

En cas d'accord de principe, les porteurs de projet seront ensuite invités à déposer un dossier complet sur la plateforme MDNA. La subvention sera définitivement validée par le GAL lorsque ce dossier sera complet avec avis favorable du service instructeur.

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Création d'un atelier de production maraîcher	ESAT Les Sapins	39 995 €	19 237,36 €	19/20 tx max d'aide FEADER = 100%	19 237,36 €	Le budget du projet dépasse largement celui du dossier LEADER, car la structure, relevant du droit public, doit respecter les règles de marché public. Pour éviter tout risque, le porteur de projet a fixé un montant inférieur au seuil de publicité obligatoire. Un membre du GAL s'inquiète d'une possible concurrence avec d'autres magasins. Réponse : la MAB 16 a été impliquée pour structurer le circuit de distribution et aligner les prix sur le marché, y compris pour les achats internes. Les usagers de l'ESAT sont rémunérés, et l'activité conserve une dimension économique essentielle. L'ESAT est une structure ouverte : la boutique accueille les particuliers (point de retrait des paniers), le restaurant est accessible à tous et des événements grand public y sont organisés. Précision du service instructeur : les serres sont éligibles car le porteur de projet n'est pas une structure agricole et l'objectif est l'insertion de personnes en situation de handicap. La production maraîchère est un moyen, non une finalité. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
4	Restauration du four à pain communal	Commune de Châteaubernard	25 975,25 €	15 000€	15/20 tx max d'aide FEDER = 100%	15 000 €	Question : Le bâtiment a été rénové il y a 18 ans, pourquoi faut-il déjà le refaire ? Réponse : La rénovation présentait des défauts et le mode d'utilisation n'était pas conforme. L'entreprise prestataire des travaux a prévu d'inclure des recommandations d'utilisation. La fête du pain et de la caillebotte aura lieu le 18 mai 2025. Lors de la notation, un débat s'ouvre sur la note du critère "influence sur le territoire". ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.
1	Cour oasis à l'école Raoul Dupuy	Commune de Lignières-Ambleville	62 500 €	50 000 €	15/20 tx max d'aide FEDER = 100%	50 000 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	La cour d'école sera réduite, nécessitant le déplacement de l'accès au terrain de tennis. L'option retenue pour l'instant est de remplacer le béton par du calcaire, sous réserve de discussion avec l'architecte et l'équipe enseignante. L'école accueillera toutes les classes de primaire. Des arbres seront aussi transplantés. Dominique BREUIL, Maire de Lignières-Ambleville mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. M BREUIL réintègre le comité.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
3	Aménagement d'un cheminement paysager entre le bourg et l'espace Douz'nature	Commune de Douzat	99 210 €	36 118 €	19/20 tx max d'aide FEDER = 100%	36 118 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	L'espace dédié au cheminement a été aménagé en empiétant à la fois sur la voie de circulation et le bas-côté de la route départementale. Dans le futur PLUi du Rouillacais, une bande a été réservée pour prolonger ce cheminement et le raccorder à la voie verte (lieu-dit L'Ardillère). ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.
5	Création de circuit touristique et numérique à Châteauneuf-sur-Charente	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	31 000 €	24 800 €	16/20 tx max d'aide FEADER = 100%	24 800 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Question : Quel es le temps de parcours ? 15 ou 45 minutes ? Réponse : 15 minutes de marche mais 45 minutes avec les arrêts aux points d'intérêts du parcours ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.
5	Création d'un parcours de visite numérique	Commune de Bourg-Charente	35 550 €	28 440 €	16/20 tx max d'aide FEADER = 100%	28 440 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Tous les points d'intérêt du parcours seront situés sur le domaine public. <i>Jérôme SOURISSEAU, Maire de Bourg-Charente mais présent au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle.</i> ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>M SOURISSEAU réintègre le comité.</i>

Rappel : les avis d'opportunité du GAL sont donnés sous réserve de présentation ultérieure des dossiers complets, de l'avis favorable du service instructeur et de crédits disponibles pour chaque dossier.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

A titre indicatif, voici la liste des demandes préalables déposées non étudiées aujourd'hui :

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date de Réception
2	Dispositif de paniers bio et d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation et à la santé environnementale à destination des femmes enceintes du territoire	Grand Cognac	50 000 €	03/01/2025
5	Création d'un service de location de bateaux BBQ	Bateaux BBQ Beneze	20 000 €	06/01/2025
5	Parcours numérique randonnée nature	Commune de Saint Preuil	8 960 €	24/01/2025

Plusieurs projets devraient être déposés au cours des prochains jours, le prochain GAL pourrait avoir lieu avant l'été.

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du GAL lève la séance.

La Présidente du GAL
Séverine CAILLÉ



Nouvelle-Aquitaine
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire